

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 30 (1973)

Heft: 4

Artikel: Sport, école et loisir

Autor: Weiss, Wolfgang

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sport, école et loisir

Wolfgang Weiss

Trad. Yves Jeannotat

1. Bases légales nouvelles

L'encouragement de l'éducation physique et du sport peut s'appuyer, désormais, grâce à un article constitutionnel et à une loi fédérale, sur des bases légales solides. Cette nouvelle réglementation touche, en bref, les secteurs suivants: éducation physique et sport à l'école, Jeunesse+Sport, sport des fédérations et autres institutions, développement des sciences sportives, construction et aménagement d'installations sportives, création, enfin, à côté de l'Ecole fédérale de sport de Macolin, d'une instance supérieure représentant la Confédération, à savoir, la Commission fédérale de gymnastique et de sport.

La loi concernant *l'Education physique et le sport à l'école* a été élaborée sur les bases déjà existantes. Un important pas en avant a toutefois été accompli en ce sens que le nombre des heures obligatoires réservées à la formation physique a été porté à trois par semaine durant *l'ensemble du temps de la scolarité*, et que cet enseignement touche, dorénavant, les garçons et les filles.

La loi réglementant le *sport libre à l'école* est, par contre, elle, une innovation. Par elle, la Confédération s'engage à soutenir l'activité sportive facultative qui peut venir s'ajouter, accessoirement, au programme obligatoire. Elle prend à sa charge une partie des frais d'organisation, laquelle est assurée par l'autorité cantonale. C'est une sous-commission de la CFGS, la Commission pour l'Education physique et le sport à l'école, qui porte la responsabilité de toutes les directives édictées sur le sujet. La «Confédération» ne se présente donc pas, ici non plus, comme une autorité anonyme, puisque ce sont, en réalité, les représentants de l'Ecole eux-mêmes qui établissent, sur sa demande, les projets de directives.

Jeunesse+Sport, par sa mise en vigueur, dans le courant de l'été dernier, a pris le relais de l'EPGS. J+S est un mouvement à participation libre. Garçons et filles âgés de 14 à 20 ans peuvent y suivre des cours, momentanément dans 18, par la suite dans 38 branches sportives. L'organisation de J+S est assurée par l'EFGS, en collaboration avec les Services cantonaux. La formation concerne, dans toutes les disciplines, les débutants, les avancés et les chevronnés.

Pour être valable, un cours doit s'étendre sur une durée totale d'au moins 24 heures ou sur 4 jours. Les cours peuvent se succéder durant toute l'année. L'enseignement dans la branche est complété par des examens de performance: excursions d'un jour, marches de performance, test de natation, natation d'endurance, athlétisme, courses d'orientation, ski, etc. La formation des moniteurs s'échelonne sur trois degrés. Ils sont rétribués en conséquence. Les avantages bien connus présentés par l'ancien EPGS ont, en outre, été maintenus, à savoir, le prêt de matériel, les transports à prix réduits, les assurances etc. Tout membre du corps enseignant a la possibilité, jusqu'à fin 1973, d'être reconnu moniteur J+S, après fréquentation d'un cours d'introduction d'un jour et demi.

Il serait faux de croire que *Jeunesse+Sport* est une sorte de «fédération sportive de l'Etat» en marge des autres institutions. Bien au contraire, son ambition est d'établir un programme d'encouragement et de développement susceptible d'être intégré dans le cadre des mouvements sportifs déjà existants. Les services cantonaux J+S n'organisent que le 10 pour cent à

peu près de tous les cours. Les autres 90 pour cent sont l'œuvre des écoles, des associations de jeunesse et des institutions sportives ou parasportives. Dans cette optique, les fédérations sont habilitées, en accord avec l'EFGS, à former elles-mêmes des moniteurs J+S. D'autre part, pour autant que la chose soit souhaitée, la formation de moniteurs J+S peut être intégrée au programme de formation ou de perfectionnement du corps enseignant. Quant aux candidats au titre de maître d'éducation physique et de sport, il sont initiés à J+S à Macolin par un stage à caractère complémentaire.

La loi fédérale prévoit aussi le principe d'une *éducation physique et sportive obligatoire pour les apprentis*. La loi sur la formation professionnelle est chargée d'apporter ultérieurement des précisions à ce sujet.

2. Analyse des valeurs du sport

De nombreuses questions peuvent légitimement se poser, touchant au sujet qui nous préoccupe: quels sont les motifs qui incitent l'Etat à dépenser de l'argent pour développer le sport? La création d'un mouvement (J+S), dont le but est d'attirer la jeunesse à la pratique sportive, se justifie-t-elle?

Pourquoi, enfin, les écoliers ont-ils l'obligation de pratiquer une activité sportive dans leur milieu de formation? Le sport est-il un facteur d'existence si important? Quelle place doit-il prendre dans la vie de notre jeunesse?

Cet élève n'a-t-il pas raison lorsqu'il demande pour quel motif il devrait apprendre à exécuter un «établissement de force en avant à la barre», alors qu'il n'en a pas envie et que cet exercice ne lui sera d'aucune utilité pour le reste de sa vie?

En fait, les possibilités de *justification* du sport sont innombrables: le corps enseignant peut y découvrir des valeurs éducatives extrêmement utiles et intéressantes; les médecins déclarent que sa pratique est favorable au maintien et à l'élosion de la santé; il constitue une préparation indispensable à l'efficacité militaire; les politiciens le considèrent comme un facteur du prestige national — il serait hors de mode de parler de patriotisme; les industries, sans trop se soucier de sa valeur propre, le soutiennent financièrement; la publicité, enfin, a carrément fait main basse sur lui, tant sa force d'impact est puissante.

Mais il est aussi possible de raisonner dans le sens inverse et d'affirmer ce qui suit: «Le sport altère le caractère; après quelques années, les sportifs d'élite ont une santé ruinée; les facilités que l'on tend à accorder en nombre toujours plus grand aux sportifs vont à l'encontre de la vie dure et austère du soldat; il est très imprudent de mettre le prestige de la nation au compte de la capacité physique d'un chacun; quant à la publicité d'inspiration sportive, elle frappe des images et fait surgir des idoles foncièrement faussées par l'intérêt.» Il y a aussi l'avis de la gauche avant-gardiste qui s'exclame que «le sport est un élément réactionnaire; qu'il glorifie le principe du rendement et prend parti, ainsi, pour l'ordre social établi; que les tendances agressives démontrées par les ouvriers et par les élèves des écoles bourgeoises ne doivent pas trouver un exutoire dans le football ou dans les sports de combat, mais dans l'action révolutionnaire».

Il y a quelque chose de vrai dans toutes ces affirmations; quelque chose qui ne représente, pourtant, qu'une part de vérité. En effet, elles s'altèrent dès que l'on généralise et que l'on omet de tenir compte des circonstances qui les entourent et qui sont à leur origine.

En fait, le sport n'est ni bon, ni mauvais. Le champ de possibilités exceptionnellement vaste qu'il offre au *comportement humain* est tout à la fois sa force et sa faiblesse.

Il est nécessaire d'aplanir la contradiction inhérente à ces arguments, car, si le sport doit être encouragé, enseigné, ou, au contraire, combattu, ceci doit se faire à l'appui de preuves solides. Il faut espérer qu'on parviendra à produire, pour chaque cas particulier, un jugement juste, à force d'être différencié. Avant de pénétrer plus avant dans cette argumentation, relevons encore une fois que la santé, l'éducation, la puissance militaire, le prestige national, l'apport économique, le succès publicitaire, en deux mots: tout ce qui prêche pour ou contre le sport, sont autant d'éléments réels découlant de la pratique sportive et dont peuvent se servir aussi bien ceux qui soutiennent le sport, ceux qui l'enseignent, que ceux qui le combattent. Malheureusement, on se préoccupe souvent fort peu de connaître l'*avis des pratiquants*!

3. Qu'est-ce qui pousse l'homme à faire du sport?

La marche constitue un geste instinctif, propre à chacun et qui fait partie de l'activité journalière. C'est le «marcheur» qui a fait de la «marche» un sport. Il en a fait un jeu et l'exerce en tant que tel. Ainsi, une pratique aux fonctions bien précises a été extraite de son contexte initial pour être transférée dans le monde du jeu sportif et amenée, ainsi, à un niveau d'intensité plus élevé. Une donnée précise et fondamentale est à l'origine de ce phénomène: l'essence profonde du jeu. C'est elle qui fait de la marche un sport et non pas l'activité en elle-même. Ainsi, chaque activité peut, en puissance, devenir un sport.

Le ski a été «inventé» par les chasseurs. Nous en avons fait un sport. Pourquoi? Parce que cette pratique nous procure des sensations auxquelles nous aspirons fortement mais que la vie courante nous refuse. Les skieurs sont envahis par le plaisir d'un mouvement bien particulier: plaisir de glisser, de s'envoler, de virer! La vitesse, véritable fascination, peut aller jusqu'à l'ivresse.

Les risques que les skieurs prennent délibérément les attirent et les effraient tout à la fois; ils sont subjugués par l'excitation qui découle de situations extrêmes! Il est fort possible, toutefois, que tout le monde ne soit pas capté par le même pôle d'attraction. D'aucuns seront motivés, en tout premier lieu, par la rencontre avec la nature, par la lutte qui va s'engager avec les éléments: neige, terrain, conditions atmosphériques, par l'expérience de la première trace, véritable aventure, par la beauté romantique d'une campagne enneigée ou par le pathos des montagnes recouvertes de glace. On constate fréquemment, aussi, avec un brin d'amertume, que ces phénomènes touchent fort peu les jeunes, qui se servent plutôt, eux, de leurs talents de skieurs, pour activer et étayer leurs préoccupations sociales.

A l'intérieur d'un groupe de skieurs s'engage une lutte constante — ouverte ou latente — dont le but est de déterminer un certain ordre des valeurs. Elle peut se présenter sous des aspects fort différents et porter sur des objectifs très divers: forme et élégance dans la façon de skier, précision, maîtrise de l'équilibre, tours d'acrobatie et, enfin, résultats de compétitions organisées! Parce qu'elle oppose les membres en *lutte ouverte*, la compétition établit, plus que tout autre élément, une situation claire et contrôlable.

Dans ce cas, la rivalité n'est pas seulement permise, elle est l'expression même d'une décision commune qui veut que chacun essaie de surpasser l'autre. Une seule faculté entre en ligne de compte; par exemple, celle d'être un «bon slalomeur». Le résultat doit être inattaquable, de sorte que la hiérarchie qu'il établit puisse être acceptée par tous. Le meilleur skieur n'est pas toujours le préféré du groupe. Ici comme ailleurs, les structures sociales sont celles d'un édifice extrêmement compliqué; le fait de savoir skier n'en constitue qu'un seul élément. Mais c'est justement à cause de la différentiation traditionnelle qui caractérise les rapports sociaux, que l'on fait sans cesse appel au sport pour trouver l'occasion d'une confrontation ouverte, autorisée et axée sur une qualité propre!

En outre, les entreprises communes engendrent aussi l'esprit d'équipe, le sens de la camaraderie et de l'amitié. La rencontre du sexe opposé est, pour beaucoup, une raison importante de participer à un camp.

Ce dernier exerce, d'ailleurs, grâce à son mode de vie particulier et grâce à l'élargissement des structures sociales qu'il introduit, une force d'attraction très puissante.

En fait, ces constatations nous éloignent considérablement, et sans presque que nous l'ayons voulu, du ski proprement dit. C'est une preuve de plus que le sport est truffé de données et d'éléments marginaux qui constituent, indépendamment, de nouveaux centres d'intérêt:

le camp, le groupe organisé qui se réunit régulièrement, l'équipe, les manifestations et festivités, allant du simple championnat scolaire aux Jeux olympiques, la rencontre avec d'autres groupes, les occasions de voyage et, enfin, l'habillement et l'équipement caractéristiques. Il n'est pas impossible qu'une relation ambivalente se fasse jour entre le sport lui-même et ses activités marginales. Certes, on ne sait plus toujours très bien où se situe la motivation de base, mais il a besoin de ces éléments gravitatoires et, en particulier, des relations sociales qui en découlent. Elles peuvent, bien sûr, le dévaloriser aussi bien que le valoriser, mais elles font partie de l'ensemble des raisons qui incitent à l'action, et c'est là un point très important!

Si le ski a été choisi comme modèle, c'est parce qu'il constitue une des disciplines sportives les plus variées. Il offre, par lui-même, de quoi satisfaire presque tous les goûts, grâce à ses multiples formes d'application: concours, excursions et randonnées, ski de piste, acrobatie!

Par exemple, nous avons cherché à démontrer que l'homme fait du sport pour éprouver des sensations et trouver des possibilités de comportement qu'il recherche sans cesse. Nous avons nommé, en particulier, la sensation de mouvement, la rencontre avec la nature, les problèmes sociaux. C'est donc dans l'activité sportive proprement dite que repose, en tout premier lieu, la valeur du sport, cette activité qui est à la source des phénomènes dont nous parlons ci-dessus. On accorde fréquemment, au sport, une fonction stabilisatrice. Cette expression n'est pas bonne, nous semblent-il, car elle dévalorise par trop les autres aspects de la vie courante; le sport n'est pas une panacée! Il n'est d'ailleurs pas prouvé du tout que nous ayons à nous en servir comme moyen d'équilibre. Ce qui est sûr, par contre, c'est qu'il multiplie nos possibilités de vie, possibilités qu'il est seul à pouvoir donner; c'est qu'il contribue, aussi, à élargir nos horizons, devenant, par le fait même, un élément de notre culture.

Après avoir déterminé ces fonctions centrales, nous aborderons encore deux courants d'influence qui peuvent naître de la pratique sportive.

4. L'influence du sport sur la santé

On connaît bien les arguments négatifs adressés à l'égard de nos conditions de vie actuelles, conditions, la pluspart du temps, trop faciles et qui ont donné naissance à ce que l'on appelle communément les maux de la civilisation:

«stress», «sédentarisme», «culture de fauteuil», «troubles du maintien», etc. Mais il est inutile de nous lamenter sur ce fait, car c'est *nous* qui nous sommes créés ces conditions de confort. Et d'ailleurs, dans certains cas, nous parvenons à échapper à l'influence néfaste de cette situation, car les facultés d'adaptation de notre organisme sont énormes. Pour y parvenir, avec certitude, toutefois, il faut, en compensation, s'entraîner, et le faire de façon sensée. En fait, ce qui nous est indispensable pour «survivre» jour après jour, c'est l'adoption et la mise en pratique d'une formule d'entraînement. Les Anglais l'appellent «Fitness» (entraînement de la condition physique) *n'est pas sport, mais hygiène!* Malheureusement, très peu l'ont compris jusqu'à présent, au point de l'intégrer conscientement et librement dans le cadre même de leurs activités quotidiennes! Nous l'avons déjà dit, *le sport a l'activité sportive pour premier but!* Par contre, si on l'oriente vers la notion de *santé*, il faut tenir compte des deux aspects suivants:

1. La santé du sportif doit être protégée. Bien que cette exigence ne touche que relativement peu le sport lui-même, elle garde, par principe, une valeur constante.
2. Inversément, la pratique d'un sport peut avoir, elle, des répercussions positives sur la santé. En effet, que ce soit dans l'exercice du sport proprement dit ou par l'entraînement qui l'encadre, de nombreuses fonctions psychosomatiques, dont on sait qu'elles sont négligées dans le vie courante, sont directement activées: coordination du système nerveux central, développement du jeu des articulations, mobilisation de la force musculaire, sollicitation du système cardio-vasculaire et du métabolisme en général. En outre, par lui, des états de tension violente sont provoqués, des états de «stress» même, liés à une forme de comportement agressif, mais *découlant*, dans le cas particulier, de l'activité physique qui en justifie l'existence.

De nombreuses activités sportives aboutissent au même résultat que l'entraînement de la condition physique. C'est pourquoi il est facile à comprendre qu'on en fasse des supports de cet entraînement. A l'origine, trois aspects étaient indissolublement liés à la notion de *gymnastique*:

il s'agissait d'une forme d'exercices au service de l'art gymnique lui-même, d'un exercice de saut et de la préparation à la défense de la patrie! On a toutefois tendance, actuellement, à séparer ces différentes orientations, afin de mieux pouvoir les suivre. L'entraînement de la condition physique et, en particulier, les éléments prévus pour le renforcement de la colonne vertébrale et le bon fonctionnement du système circulatoire, sont devenus si importants, de nos jours, qu'il n'est plus possible de les confondre sans discernement dans un même programme.

D'autre part, la méthodologie sportive exige une formation de plus en plus spécifique pour chaque spécialité. Toutefois, il paraît impossible de séparer totalement l'entraînement de la condition physique du sport lui-même, car ce serait la priver d'une de ses principales motivations. Nous n'en voulons donner, pour exemple, que les nombreux engins d'entraînement à domicile qui s'empilent et deviennent les symboles de bonnes résolutions non tenues. Le programme de *Jeunesse + Sport* se distingue par la formation spécialisée qu'il veut donner de chaque sport. L'aspect touchant à la condition physique prend, dans les programmes, la forme d'un entraînement intégré ou

complémentaire, aboutissant à un «test de condition physique général» qui s'ajoute aux examens de la branche. L'avenir démontrera si cette conception est bonne.

Le mouvement «Sport pour tous», sur le plan suisse et international, se heurte à des problèmes identiques à ceux que nous venons d'analyser. Son but est bien la condition physique, mais l'expérience tend à démontrer que sa force d'attraction est relativement faible si elle n'est pas motivée par le sport.

La «gymnastique scolaire» est revêtue tout naturellement, elle aussi, à côté d'autres aspects, de cette double responsabilité: l'exécution d'un programme d'entraînement de la condition physique, et l'initiation sportive. Les responsables des nouveaux moyens didactiques qui sont en train d'être mis au point devront tenter de démontrer de quelle façon ces deux données peuvent être appliquées avec le plus d'efficacité aux différentes classes d'âge.

5. Fonction éducative du Sport

L'éducation sportive est à la base des préoccupations. En effet, la pratique d'un sport quelconque exige, en plus des connaissances techniques et des facultés physiques, certaines qualités inhérentes au comportement. Reprenons l'exemple du ski.

Chacun doit posséder une *connaissance de soi-même* s'il veut établir des proportions justes entre le risque, d'une part, et ses propres facultés de l'autre. Il doit apporter beaucoup de soin à l'entretien de son matériel, car sa sécurité en dépend en partie. Il doit faire preuve de fantaisie et être prêt à jouer avec le terrain, faute de quoi son plaisir deviendrait vite bien fade. L'exécution d'une suite enivrante de virages suppose, aussi, une *sensibilité esthétique* certaine. En outre, comme il pratique un sport à caractère social, le skieur doit être en mesure de *s'intégrer avantageusement au groupe*. Sans connaissances techniques, tous ces points n'ont aucun sens. Mais, dépourvue de ces qualités intérieures, la maîtrise technique, elle aussi, perd sa raison d'être. L'éducation sportive, dans son sens large, doit donc rendre capable *d'exercer* une discipline sportive. *Et le but de cette éducation est de rendre accessibles les possibilités de sensation et de vie intérieure offertes par le sport.* Il est plus courant d'entendre parler «d'éducation par le sport», de sport en tant que moyen de préparation à la vie, que «d'éducation sportive». Mais cette dernière formule exige l'élosion de qualités humaines favorisées et orientées par la situation: camaraderie, disponibilité, maîtrise de soi, courage, volonté, etc.

Le sport conduit fréquemment le pratiquant à la limite du point de rupture; celui-ci doit donc confirmer sans cesse ce dont il est capable, même sous le poids de charges émotionnelles. Voilà une de ses plus grandes valeurs éducatives. Mais est-il possible de les transférer à d'autres domaines de la vie? On pourrait citer, ici, cette parole d'un curé qui disait: «Je doute, et pourtant j'ai la foi!» Mais il faut bien l'avouer, si ce transfert était impossible, on ne pourrait plus parler d'éducation, mais bien de «dressage». C'est en *compagnie* de l'éducateur que cette translation peut se faire avec le plus de chance de réussite: un argument de plus en faveur du maître polyvalent et au détriment du maître spécialisé. Toutefois, cette affirmation ne peut se vérifier que pour autant qu'il y ait réellement quelque chose à transférer.

Un autre pouvoir d'éducation du sport mérite encore d'être mis en évidence. Le sport est souvent un motif de *luttes sociales*, de disputes, d'extériorisation d'agressions ou de recherche de puissance et de domination. Pour beaucoup de personnes, le couvert ludique du sport est un alibi parfait pour masquer le

côté condamnable de ces attitudes, alibi d'autant plus vraisemblable que les personnes en cause se sont découvert, dans la spécialité qu'elles pratiquent, une «autorité» qui leur permet de se mettre en valeur.

Est-ce dire que le sport forme une soupe par laquelle peuvent s'échapper les agressions refoulées? Ce n'est pas exclu; certains faits tendent à le prouver. Une chose, en tout cas, est certaine, c'est que les êtres *recherchent*, en lui, le moyen d'extérioriser leur agressivité relative, puisqu'ils y trouvent des formes de lutte aussi nombreuses que variées. Il ne s'agit pourtant *jamais de combats inconditionnels*; ceux-ci sont constamment encerclés par des règles, écrites ou non. Ceci n'est d'ailleurs pas seulement valable pour le sport, mais aussi pour maintes autres situations quotidiennes: le filet aux mailles serrées des relations sociales fourmille d'agressivités de toutes sortes. Il n'est ni possible de les faire disparaître, mais d'importance vitale, par contre, de les désamorcer en les adaptant à chaque situation particulière. En ceci, le sport peut vraiment servir d'exemple.

Par le fait qu'il permet le combat, qu'il l'enseigne même, par le fait qu'il l'encadre toujours de conditions précises, le sport peut se targuer d'être un moyen d'éducation extrêmement important. Les formes relatives et absolues du combat sont rarement apparues avec autant d'acuité que lors de l'irruption des terroristes à l'intérieur du village olympique. Bien que, lors des Jeux olympiques, l'engagement hautement spécialisé des facultés physiques et morales aille jusqu'à l'extrême, la lutte se déroule toujours dans le cadre des règles de la discipline sportive, elle-même étroitement limitée par le lieu et par l'heure du concours. Le respect mutuel ou, du moins, la coexistence au village olympique restent des éléments inaliénables. Dans ce sens, cette manifestation, en dépit de toutes les absurdités qu'elle renferme, offre les possibilités du combat relatif, alors que l'acte de terrorisme est un déploiement de puissance incontrôlée. Les terroristes sont des trouble-fête au sens le plus tragique du terme, non seulement en ce qui concerne les Jeux, mais face à l'humanité tout entière. Cet événement a permis, lors des commentaires qui déferlèrent de toute part, sur le monde, de rappeler à l'esprit, avec intensité, l'existence de ces deux modes de confrontation.

Le sport, par lui-même, de même que les manifestations sportives, n'offrent pas, sans autre, la garantie

d'un comportement sportif. Les derniers Jeux olympiques l'ont aussi démontré, en ce sens que de nombreux athlètes, de nombreux dirigeants même, ainsi que la foule, souvent, ne parvinrent pas à résister à l'énorme fardeau que constitue le prestige individuel ou national, formé aussi bien par les victoires que par les défaites.

En maintes occasions, ils ont carrément franchi les frontières tracées autour de certains «combats», frontières pourtant définies d'un commun accord. En fait: *ce n'est pas le sport qui éduque; bien au contraire, ce sont les hommes qui doivent être d'abord éduqués s'ils veulent se hisser à la hauteur des exigences du sport.*

La question reste donc toujours ouverte de savoir si le principe du «combat relatif» peut être transféré à la vie courante: A la façon dont les termes «sportif» et «fair» (loyal) sont actuellement employés pour désigner les situations les plus diverses, tous les espoirs semblent permis.

6. Récapitulation

L'apport irremplaçable que le sport fournit au maintien de la santé et au développement de l'éducation constitue l'élément le plus précieux de son action. Nous pouvons donc affirmer, pour conclure, que les pratiquants trouvent, en lui, quelque chose de bon et d'important. C'est, semble-t-il, une raison suffisante pour le rendre obligatoire à l'école et pour favoriser son entrée dans le temps de loisir.

Toutefois, le but ne sera atteint que s'il devient simultanément réalité dans sa *propre interprétation*. Sans «engagement» personnel, entraînement et éducation restent, eux aussi, sans effets. L'activité sportive ne peut être vraiment efficace que si maîtres et élèves y puissent ensemble les différentes possibilités de vie qu'il leur offre; que s'ils accordent à la sensation de mouvement, à l'aventure et à la lutte sportive — ces trois caractéristiques de l'engagement — la valeur qui leur est due; que s'ils prennent sur eux, enfin, de se soumettre aux exigences d'une formation sportive appropriée. Dans ces conditions, il devient possible d'éduquer avec succès les jeunes à acquérir un comportement sportif et il n'est pas exclu que, par extension, ce comportement puisse être transféré à la vie courante.



Fascination qui peut aller jusqu'à l'ivresse!

(Brüell)